Le vent tourne

Les 108 maires (sur 119) des Bouches-du-Rhône, opposés à la dilution des intercommunalités existantes dans une métropole marseillaise ne désarment pas (1). Leur mobilisation et leur projet alternatif ont trouvé une écoute attentive auprès du président du Sénat et auprès du président de la commission des lois de la haute assemblée.

Le 14 février, l'Union des maires a rassemblé 1000 personnes pour sa première conférence territoriale.

Le président socialiste du Sénat, Jean-Pierre Bel a annoncé une "concertation" préalable aux travaux du palais du Luxembourg sur le futur projet de loi de décentralisation qui prévoit notamment la création de la métropole Aix-Marseille-Provence. *« Cette réflexion pluraliste sera conduite dans les prochaines semaines, avant que ne s'engage le travail de fond sur le projet de loi qui sera déposé en premier lieu au Sénat »*. Cette déclaration intervient après que Jean-Pierre Bel a rencontré une délégation de l'Union des maires et des présidents d'intercommunalités des Bouches-du-Rhône.

L'opposition des élus du département à la création d'une métropole qui signerait la disparition des intercommunalités et la réduction comme une peau de chagrin des compétences des communes, a également reçu une écoute attentive de Jean-Pierre Sueur.

Le président de la commission des lois du Sénat qui examinera le projet du gouvernement après sa présentation en conseil des ministres le 10 avril, a déclaré : *« Le texte doit être profondément revu, la question qui se pose est de savoir quelle organisation territoriale devons-nous promouvoir pour la France du XXIe siècle. Pour cela il faut beaucoup d'audace et de modernité, de compréhension des problèmes de tous les territoires et d'écoute »*.

Ici, comme à Paris

Comme l'y avait invité le Président Hollande dans son discours du 12 mars à Dijon, le Sénat est tout disposé à amender sérieusement le texte défendu par Marylise Lebranchu, la ministre de la réforme de l'Etat.

Ces annonces ne font que renforcer la légitimité et la pertinence du projet d'établissement public porté par les 108 maires des Bouches-du-Rhône.

Pour le député PS du département, Jean-David Ciot, *« ce qui a fait bouger les lignes c'est notre volonté unanime de proposer une alternative, la création d'un établissement public comme nous la prônons, est déjà dans le projet de loi, il s'agit de la métropole parisienne, nous plaiderons donc pour que ce qui est fait à Paris, soit fait ici »*.

Réunie le 23 mars à Marseille, l'Union des maires a estimé par la voix de son porte-parole, Georges Cristiani que *« Madame Lebranchu veut passer en force à Marseille, alors qu'à Paris, la métropole se traduira par la création d'un établissement public et le maintien des intercommunalités. Nous n'acceptons pas que Marseille ait une loi d'exception, nous voulons être traités comme Paris et l'Ile-de-France »*.

Pour l'Union des maires, la métropole parisienne est inspirée du projet d'établissement public qu'elle défend depuis des mois. Et il est grand temps selon elle, *« de sensibiliser les habitants des Bouches-du-Rhône aux impacts négatifs que la gigantesque métropole marseillaise aurait directement sur le budget des communes et des familles »*.

« Cela signifie que nous ne participerons pas à la mission de préfiguration de la métropole marseillaise organisée par madame Lebranchu. Nous ferons nos propres évaluations et nous proposerons aux services de l'Etat une discussion paritaire de notre projet alternatif. Nous allons en effet nous doter des moyens d'expertises nécessaires pour procéder à toutes les simulations au plan financier, juridique et institutionnel, afin de formaliser une alternative crédible en faveur d'une coopération métropolitaine volontaire », a expliqué Georges Cristiani.

Le texte défendu par Marylise Lebranchu, prévoit que la métropole « se substituera » à six intercommunalités existantes (communauté urbaine Marseille Provence Métropole, communautés d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de Salon-Etang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Pays de Martigues et syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence). Un ensemble de 1,6 million d'habitants

Georges Cristiani, lors de l'assemblée de l'Union des maires le 23 mars 2013.

(plus d'un million pour la communauté urbaine actuelle).

Une solution: l'Epoc

Les 108 maires s'opposent à cette disparition et ont remis le 21 décembre à la ministre leur proposition d'établissement public opérationnel de coopération (Epoc). Cette structure légère est immédiatement opérationnelle serait dotée de compétences obligatoires : les transports, le développement économique et l'aménagement du territoire. Dans une synthèse du document fondant les bases d'une coopération intercommunale de projets, *« les maires considèrent qu'imposer la plus grande fusion d'intercommunalités jamais vue en France contre l'avis quasi-unanime des élus est irréaliste et dangereux. Cette coûteuse administration métropolitaine de 90 communes et de 3000 km² mettrait des années à trouver un mode de fonctionnement efficace. Autant d'années perdues pour la Provence. Les maires sont au contraire convaincus de l'urgence d'une réponse concrète aux besoins des habitants et des entreprises d'un territoire, évidemment à caractère métropolitain ».*

Au discours, les 108 maires ont joint le geste. Le 14 février dernier, l'Union des maires a rassemblé près de 1000 élus et décideurs économiques, aux Docks des Suds à Marseille, pour une première Conférence territoriale. Au cours de cette réunion, les huit présidents (sur neuf) d'intercommunalités et le président du Conseil général ont signé une résolution en faveur d'un réseau métropolitain de transports. Cette première réalisation de l'Epoc a *« surpris madame Lebranchu »*, se félicite Georges Cristiani, *« cela montre que l'on peut, que l'on sait et que l'on veut travailler ensemble dans l'intérêt de tous ».*

Le combat des maires des Bouches-du-Rhône est désormais soutenu par le vice-président de la puissante Association des maires de France, André Laignel qui n'est pas disposé à voter la loi dans son état actuel et *« Claude Bartolone, le président de l'Assemblée nationale a estimé que la question de la métropole marseillaise imposée était un problème politique qu'il était impossible d'ignorer à partir du moment où elle rassemblait contre elle une opposition aussi organisée et représentative».*

Un problème dont la seule réponse semble être l'alternative défendue par l'Union des maires.

(1) Pour en savoir plus, consulter le dossier "métropole" sur le site www.ouestprovence.fr